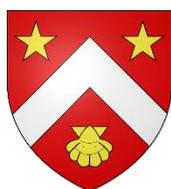


# Compte-rendu d'exécution

## Chantiers nature d'entretien et de restauration des pelouses calcicoles

2019-2020

Abbéville-la-Rivière  
Fontenette

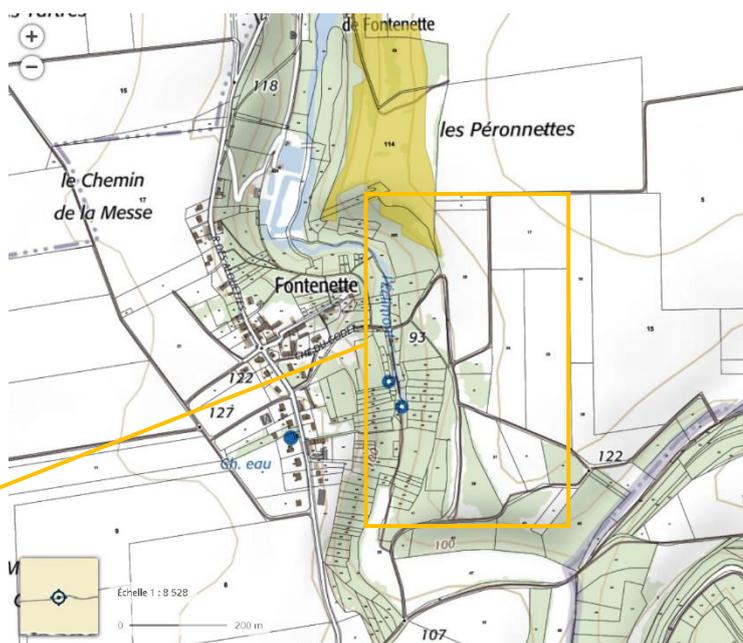


<b>Actions réalisées par</b>	<b>NaturEssonne</b>
<b>Siège social :</b>	10 place Beaumarchais 91600 Savigny-sur-Orge SIRET : 40062440900027
<b>Coordination des actions, rédaction du rapport :</b>	PALDACCI Florine, FOISSY Elyne (stagiaire)
<b>Crédits photographiques :</b>	PALDACCI Florine, NaturEssonne sauf mention contraire

## Table des matières

I. Localisation de la parcelle .....	3
2. Évolution des habitats naturels .....	4
3. Objectifs du chantier nature .....	4
4. Éléments réglementaires à prendre en compte .....	5
5. Descriptif des actions réalisées .....	5
6. Perspectives .....	6
7. Suivi photographique des travaux .....	7

## I. Localisation de la parcelle



Le sous site de Fontenette est situé sur la commune d'Abbeville-la-Rivière dont la commune est propriétaire de deux parcelles.

### Détails

<b>Propriétaire</b>	<b>Commune</b>	<b>Section</b>	<b>Parcelle</b>	<b>Superficie (ha)</b>
Commune d'Abbeville-la-Rivière	Abbeville-la-Rivière	ZD	20	2,80
			37	1,18
<b>SUPERFICIE TOTALE</b>				<b>3,98</b>

## 2. Évolution des habitats naturels

Le sous-site de Fontenette est en limite du périmètre Natura 2000, cependant il abrite des pelouses calcicoles en continuité avec celui-ci. Il s'agit d'une zone connue par les amateurs de sport motorisé en nature, comme en témoigne les traces de pistes visibles sur les photographies aériennes. Cette pratique a été contenue par la mise en place de barrages de rochers sur les zones de sauts.

### Gestion passée

Aucune gestion connue hormis la gestion des chemins n'a été effectuée jusqu'alors. C'est pourquoi NaturEssonne a proposé une mise en place d'une convention de gestion avec la commune afin des préserver ces pelouses calcaires. Cette convention a été signée le 4 septembre 2019 et est valable jusqu'en 2021.

## 3. Objectifs du chantier nature

L'objectif du chantier est de favoriser la strate herbacée des pelouses calcicoles via l'élimination des ligneux (notamment les Pins) qui envahissent la pelouse. Le Pin sylvestre est une espèce non indigène ayant colonisé l'Europe à grande échelle. Sur les pelouses calcaires, les pins poussent très vite, ressèment, participant ainsi à la fermeture des milieux qui est la cause principale de disparition des pelouses calcaires. De plus, il s'agit d'une essence qui acidifie le sol. Cela modifie la végétation en place : autour du pin une végétation plus forestière se développe au détriment de la végétation typique des pelouses calcaires.

Sur les pelouses, il est tout de même important de maintenir une mosaïque d'habitats pour favoriser la biodiversité en général. Certains fourrés arbustifs seront donc maintenus.

Les Genévriers (*Juniperus communis*), les églantiers (*Rosa canica*) et les rosettes d'orchidées sont à préserver.

De la même manière, afin de favoriser les insectes saproxylophages (qui se nourrissent du bois mort), les Genévriers morts sont laissés sur place ainsi que, dans la mesure du possible une partie du bois mort. Il est conseillé de le laisser si celui-ci est visiblement déjà colonisé par la faune et si cela ne présente pas de risque pour la sécurité. Une visite avant le chantier avec les bénévoles permettra de se mettre d'accord sur ces points.

Suite à la convention signée pour trois ans, la gestion, de Fontenette a été divisée en deux secteurs présentant chacun des enjeux et des objectifs de chantiers pratiquement identiques.

Sur les parcelles 20 et 37, le but du chantier est l'entretien par débroussaillage en bande. Le débroussaillage s'effectuera en alternant une bande débroussaillée et une bande non-débroussaillée (zone refuge pour la faune). Ces bandes se feront sur une largeur d'environ 4 mètres. Il sera également nécessaire de couper et d'arracher certains ligneux (pins, chênes, etc) parsemés sur la pelouse et en lisière, essentiellement sur la parcelle 37. Les produits de coupes seront rassemblés et mis en tas (en lisière, création de meules, etc).



## 4. Éléments réglementaires à prendre en compte

Les parcelles concernées par les travaux sont-elles classées Espace Boisé Classé :  oui  non  en partie

## 5. Descriptif des actions réalisées

La journée du **23 novembre** a été réservée aux actions de gestions sur la pelouse de la **parcelle 37** à Fontenette.

La zone a été entretenue par du débroussaillage et de la coupe de ligneux avec le ramassage des résidus et mis en tas en lisière boisée. Certains rejets ont été également coupés et mis en tas.

L'intervention sur cette pelouse a été divisée en plusieurs étapes de réalisations :

- En début de chantier, mis en place des consignes et des objectifs du chantier pour les différents travaux à effectuer.
- Entretien par débroussaillage en bande sur la largeur de la parcelle par un bénévole pendant que les autres se sont occupés de la coupe de ligneux et de la création de zones pour les futur tas.
- Ramassage des produits de coupe (pins sylvestres, aubépines,...) et création de tas en lisière boisée.
- Ratissage puis exportation des produits de coupe de la débroussailleuse sur les tas déjà existant.
- Finition sur les bandes débroussaillées et en friches en coupant certains ligneux (chênes, aubépines,...).



Figure 1 Gestion par débroussaillage, bénévoles, 23 novembre 2019

La journée du **7 février** a été réservée aux actions de gestions sur la pelouse de la **parcelle 20** à Fontenette.

La matinée, ce sont les bénévoles qui sont intervenus, puis l'après-midi les étudiants de Tecomah ont pris le relais.

La zone a été exclusivement entretenue par du débroussaillage.

- Ouverture d'une zone afin de créer une zone pour les tas de produits de coupe.
- Entretien par débroussaillage en bande sur la largeur de la parcelle.
- Ratissage puis exportation des produits de coupe de la débroussailleuse sur les tas.

La journée du **28 février** a permis de poursuivre l'entretien de la **parcelle 20**. Du débroussaillage en bande a été effectué et un nouvel emplacement de stockage a été créé.

Les actions ont été réalisées dans le respect des valeurs prônées par la Charte des valeurs de la République et de la laïcité. Les chantiers nature organisés par NaturEssonne sont gratuits et ouverts à tous.



Figure 3 Gestion par débroussaillage, Tecomah, 7 février 2020



Figure 2. Chantier nature bénévoles, 28 février 2020

## Bilan des chantiers nature prévus et réalisés

Nombre de chantiers nature	3		
Date	23/11/2019	07/02/2020	28/02/2020
Nombre de participants (encadrant compris)	12	20	10
Participants	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Georges FOUILLEUX</li> <li>- Jean-Philippe HUET</li> <li>- Jean-Pierre MORIZOT</li> <li>- Arnaud LORET</li> <li>- Morgann LORET</li> <li>- Aurélien BOUTELOUP</li> <li>- Vincent DELECOUR</li> <li>- Roland LUCQUIAUD</li> <li>- Violaine CHAMPION</li> <li>- Oscar DIVAY</li> <li>- Marie-Claude HEURTEAUX</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Georges FOUILLEUX</li> <li>- Jean-Philippe HUET</li> <li>- Jean-Pierre MORIZOT</li> <li>- Dominique CARLIER</li> <li>- Thanchanok ASSERAY</li> <li>- 2 encadrants</li> <li>- 12 étudiants BTS GPN TECOMAH</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Georges FOUILLEUX</li> <li>- Jean-Philippe HUET</li> <li>- Jean-Pierre MORIZOT</li> <li>- Dominique CARLIER</li> <li>- Roland LUCQUIAUD</li> <li>- Elyne FOISSY</li> <li>- Raphaël MATTIONI</li> <li>- Camille MAURIAULT</li> <li>- Roxane KOOLENN</li> </ul>

## 6. Perspectives

- Faire un suivi au printemps (rhopalocères et flore) pour s'assurer de l'efficacité du débroussaillage.
- Surveiller les repousses pour les gérer avant qu'elles ne prennent de l'ampleur.
- Débroussailler les bandes non fauchées cette année si l'efficacité est avérée au printemps.
- Communiquer sur la gestion effectuée auprès des usagers.
- Proposer une animation au printemps pour faire découvrir la richesse du site.

## 7. Suivi photographique des travaux

### Parcelle 20

Avant



Après



# Parcelle 37

Avant



Après

